



DEL- 2023 - 023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 16**

**OBJET :**

**VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION 2023**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Jeudi 30 mars  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme PASQUEREAU C.,

**POUVOIRS :** M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.  
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme PAQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme BARON B.

**SECRETAIRE :** Mme LAMBERT B.

Il est donné aux élus le produit des impôts.

Après présentation du budget à l'équipe municipale, M le Maire présente les propositions de taux pour 2023, dont une avec les taux constants ci-dessous indiquée :

Propriétés Bâties	40.66 %
Propriétés Non Bâties	42.97 %
Taxe habitation	22.84 %

Après discussion, M le Maire soumet au vote la proposition ci-dessus :

**A 15 pour et 1 abstention, les taux d'imposition retenus pour 2023 sont donc les suivants :**

<u>LA REGRIPIERE</u>	<u>BASES D'IMPOSITION 2023</u>	<u>TAUX 2023</u>	<u>PRODUIT 2023</u>
Taxe Propriétés Bâties	876 100	40.66	356 222
T. Propriétés Non Bâties	141 000	42.97	60 588
Taxe habitation	29 681	22.84	6 779
		<b>TOTAL</b>	<b>423 589</b>

La recette correspondant aux taux votés ci-dessus sera portée à l'article 73111 du Budget Communal 2023.

BOITIERE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le - 3 AVR. 2023

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : - 4 AVR. 2023

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,



LE MAIRE,  
Pascal EVIN

